

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE  
 DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D060/2018

## CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-huit, le 29 juin à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 299 rue du Haut des Granges – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 juin 2018

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 11

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BINET, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme VATINEL

Étaient absents : Mme BLOTIERRE, M. DELAMARE, Mme ERARD, M. KAREB, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN

Pouvoirs : aucun pouvoir a été communiqué.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DU MESNIL-ADELÉE

**Objet : Approbation de la convention de prêt d'un véhicule 9 places du Lycée Boismard au profit du service Enfance-Jeunesse du C.I.A.S.**

***PJ : Projet de convention***

Monsieur le Président rappelle que le service Enfance Jeunesse du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie travaille en partenariat avec le Lycée Boismard.

Aussi, en fonction des projets et des besoins, le lycée Boismard accepte de mettre à disposition du service Enfance-Jeunesse, un véhicule mini-bus de 9 places, évitant ainsi de recourir à la location auprès d'un prestataire, particulièrement en période estivale lorsque les besoins se font plus importants.

Monsieur le Président soumet donc à l'approbation du conseil d'administration la convention de prêt afférente.

**Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- ↳ Approuve la convention de prêt du véhicule 9 places du Lycée Boismard au profit du service Enfance-Jeunesse du C.I.A.S.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20180629-18D060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2018